

# **CONSEIL MUNICIPAL**

## **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU**

### **31 MARS 2015**

*(art. L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)*

Le Conseil Municipal de la Commune de Rustrel, régulièrement convoqué le 26 mars 2015, s'est réuni en séance publique le 31 mars à 20h30, sous la présidence de Pierre TARTANSON, Maire de Rustrel.

**Conseillers présents :** Mmes, HERVO, REYNAUD, MORA, DAILLANT, PEY, WOLFF, CHAUVIN  
MM. TARTANSON, ESCOFFIER, CASTOR, BLANC, LEFEVRE (à partir de la quatrième délibération), ARMAND.

**Conseillers absents :** M ROUX (pouvoir à Mme MORA), M. GARCIA, LEFEVRE (absent pour les trois premières délibérations)

**Secrétaire de séance :** Mme DAILLANT

#### **Ouverture de la séance à 20h35**

Observations sur le compte rendu du Conseil municipal du 3 février 2015 : *pas d'observation.*

Monsieur le maire propose d'ajouter à l'ordre du jour la tarification de la location de la salle des fêtes pour les associations culturelles non rustréliennes. Compte-tenu des débats, la décision est reportée.

Voici les sujets soumis au vote lors de cette assemblée :

#### **FONDS DE SOLIDARITE LOCALE 2015**

Subvention de la Région PACA pour financer les projets ne bénéficiant pas par ailleurs de subventions. Il est proposé de solliciter pour le financement du projet de création d'une fontaine place de la fête. L'aide sollicitée est de 15 000 €.

**Vote : majorité**

#### **ACQUISITIONS FONCIERES SAFER**

Deux lots sont à la vente dans le cadre de deux successions. Les terrains présentent un intérêt pour la commune, qui décide de les acquérir.

1<sup>er</sup> lot : parcelles AD162 et AE26 pour un montant de 550 €, hors frais d'acte

2<sup>ème</sup> lot : D 132, D133, D134, D290, E11, E12, E306 pour un montant de 8 335 €, hors frais d'acte

**Vote : majorité**

#### **ACQUISITIONS FONCIERES AMIABLE**

Il est proposé au conseil d'acquérir le terrain cadastré AH111, situé dans le site classé du Colorado, quartier Le Cornet, pour un montant de 5000 € hors frais d'acte.

**Vote : majorité**

#### **INSTRUCTION DOSSIERS URBANISME**

La loi ALUR met fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des

autorisations d'urbanisme à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015. La Communauté de communes Pays d'Apt Luberon propose d'apporter une assistance aux communes membres en mettant en place un service commun qui serait chargé de la procédure d'instruction.

**Vote : majorité**

## MODIFICATION DES STATUTS DU PNRL

Les statuts du PNRL ont été révisés afin d'intégrer la nouvelle Communauté de communes Pays d'Apt Luberon.

**Vote : majorité**

## INFRACTION URBANISME

Un procès-verbal a été dressé par les services de l'Etat suite à des travaux réalisés sans autorisation par Mme Olivia PELLENC. La commune peut se constituer partie civile.

**Vote : unanimité**

## COMPTES DE GESTION 2014

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2015 pour la commune, et le budget photovoltaïque et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice, le conseil municipal approuve les comptes de gestion

**Vote : unanimité**

## COMPTES ADMINISTRATIFS 2014

Le Conseil municipal prend connaissance des comptes administratifs de la commune et du budget photovoltaïque :

Budget communal

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	588 131,53	629 954,73
Section d'investissement	230 711,15	210 760,97
<b>Reports année 2013</b>		
Excédent d'investissement		72 438,50
Excédent de fonctionnement		284 355,15
<b>TOTAL</b>	<b>818 842,68</b>	<b>1 197 509,35</b>
<i>RAR* dépenses</i>	0	
<i>RAR* recettes</i>		0
<b>Résultats cumulés</b>		
Fonctionnement	588 131,53	914 309,88
Investissement	230 711,15	283 199,47
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>818 842,68</b>	<b>1 197 509,35</b>

## Budget photovoltaïque

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	1 333,16	7 016,12
Section d'investissement	1 000,00	1 269,00
<b>Reports année 2013</b>		
Excédent d'investissement		8 010,00
Déficit de fonctionnement	2 184,00	
<b>TOTAL</b>	<b>4 517,16</b>	<b>16 295,12</b>
<i>RAR* dépenses</i>		
<i>RAR* recettes</i>		
<b>Résultats cumulés</b>		
Fonctionnement	3 517,16	7 016,12
Investissement	1 000,00	9 279,00
<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>4 517,16</b>	<b>16 295,12</b>

**Vote : unanimité**

## FISCALITE DIRECTE LOCALE 2015

Il est proposé de reconduire les taux 2014.

	Base d'imposition 2014	Taux d'imposition 2014	Base imposition 2015	Taux d'imposition 2015	Produit
Taxe habitation	1 331 551	10,87	1 359 000	10,87	147 723
Taxe foncière (bâti)	930 784	11,74	962 900	11,74	113 044
Taxe foncière (non bâti)	16 977	44,07	17 100	44,07	7 536
					268 303

**Vote : unanimité**

## BUDGETS PRIMITIFS 2015

Le budget primitif principal 2015 s'équilibre comme suit :

- 877 228 € en fonctionnement
- 546 600 € en investissement (restes à réaliser compris)

Le budget primitif 2015 de production d'énergie photovoltaïque s'équilibre comme suit :

- 11 930 € en fonctionnement
- 13 609 € en investissement

**Vote : unanimité**

La séance est levée à 21h55

Le Maire,  
Pierre TARTANSON

La secrétaire de séance  
Laure DAILLANT